

Procès-verbal du Conseil d'école n°1

Mardi 5 novembre 2019

Le conseil d'école débute à 18h10

PERSONNES PRESENTES

Enseignantes :

Mme BAGGIO, Mme COUZI, Mme PANASSAC , Mme HOAREAU, Mme TISON, Mme LYONS

Municipalités

M. ESPIC (maire d'Aureville), M. HUGUES (maire de Clermont le Fort),
Mme DURAND-SENDRAIL (Adjointe Clermont-le-Fort) et Mme BUFF (Adjointe Aureville)

Parents délégués :

Aureville : TOURNIER, ZANATTA, HENOUX.

Clermont-le-Fort :Mmes EL BANNOUDI, LENORMAND

Personnes excusées

Mr CHARDONNET (Inspecteur de l'Education Nationale), Mme VIGUIER

Ordre du jour

Ecoles

Vote pour la réunion des 2 conseils d'école du RPI

Présentation des membres

Résultat du vote des représentants des parents d'élèves

Vote pour la modification des modalités d'élections des délégués de parents d'élèves pour 2020-2021

Définition des compétences du conseil d'école

Présentation et vote du règlement intérieur

Effectifs et équipe enseignante

La sécurité

La coopérative scolaire

Projets de classes

Liaison école-collège

Travaux

Mairie

Présentation du projet de RPI Aureville/Clermont le Fort/Goyrans

PEDT

Parents délégués

Questions non abordées lors du dernier Conseil d'école :

Q1 - Est-ce qu'un plan de formation a été programmé pour le personnel municipal de Clermont comme évoqué en réunion avec les parents?

Q2 - Plusieurs parents relatent des situations sources d'incompréhension pour eux et pour leurs enfants qui le vivent comme des injustices (garderie/cantine de Clermont) :

- Séparation des enfants de leurs amis lors du repas de midi les amenant à manger seuls, isolés comme s'ils étaient punis
- Refus de distribution de « rab » à la cantine alors qu'il reste des aliments suffisamment pour les demandeurs... restes qui seront mangés les jours suivants par le personnel devant les enfants
- Punition d'un enfant qui casse un verre par mégarde à la cantine alors que d'autres ne le sont pas après avoir fait tomber une pile d'assiettes (le courrier des parents qui questionnent le personnel n'a donné lieu à aucune réponse)
- Pas d'intervention lorsqu'un enfant donne une bonne gifle à un autre devant le personnel

Nouvelles questions

Q3 - Où en sont les projets de voyage pour les 2 écoles ? Dates fixées ?

Q4 - On entend parler d'un RPI Aureville/Clermont/Goyrans.

- Qu'en est-il ?
- Y aura-t-il une consultation des familles ?
- Quelle en serait la planification ? Rentrée 2020 ?
- Sur quels critères serait effectuée la répartition (niveaux, cycles vs communes)

Alors que nous avons actuellement des effectifs de classe allégés sur le RPI actuel, les familles s'inquiètent car cela risque d'alourdir les effectifs de classe...sans compter les désagréments des navettes...

Q5 - Avez-vous une projection des effectifs pour la rentrée prochaine ? Y-a-t-il un risque de fermeture de classe (sans et avec Goyrans dans le RPI) ?

Q6 - Est-ce que la séparation des classes entre communes (notamment CE2) serait maintenue l'année prochaine ? Cela pourrait causer des problèmes de séparation d'enfants...

Q7 - Pour le bien-être des enfants, serait-il possible de demander aux parents d'éteindre leurs véhicules lorsqu'ils

viennent récupérer leurs enfants à l'école, notamment à Aureville, devant la garderie ?

Q8 - Il semblerait que les filles soient plus souvent en charge des tâches de la cantine : débarrassage / éponge à Clermont. Ne pourrait-on pas imposer un roulement fille/garçon : exemple par semaine pour éliminer toute discussion ?

Q9 - Nous sommes conscients que l'organisation des garderies n'est pas simple mais serait-il possible d'instaurer une tolérance de 5 à 10 minutes avant l'heure prévue le matin pour les enfants qui ne sont pas de la commune ? Cela apporterait plus de lien entre parents, écoles et communes et éviterait que des enfants et des parents attendent dehors sous la pluie ou dans le froid en hiver.

Ecole

1) Vote pour la réunion des 2 conseils d'école du RPI

Mme Baggio informe tous les membres du conseil d'école (Aureville/Clermont-le-Fort) du fonctionnement concernant l'organisation des conseils d'école dans les RPI. Les élections des délégués des parents d'élèves ont eu lieu sur les 2 écoles. Il existe un texte permettant aux 2 instances de se réunir en une seule. La décision est soumise au vote du conseil d'école.

Article D411-3 du code de l'éducation :

« Pour l'application des articles D. 411-1 et D. 411-2, des conseils d'école peuvent décider de se regrouper en un seul conseil pour la durée de l'année scolaire après délibération prise à la majorité des membres de chaque conseil, sauf opposition motivée du directeur académique des services de l'éducation nationale agissant sur délégation du recteur d'académie.

*Tous les membres des conseils des écoles d'origine sont membres du conseil ainsi constitué, qui est **présidé par l'un des directeurs d'école désigné** par le directeur académique des services de l'éducation nationale agissant sur délégation du recteur d'académie, **après avis de la commission administrative paritaire départementale unique des instituteurs et professeurs des écoles** ».*

C'est pourquoi l'équipe enseignante propose aux 2 instances de voter pour se prononcer sur la tenue de 2 conseils d'école distincts ou un seul, commun aux 2 écoles RPI.

Les arguments avancés par les enseignantes en faveur de la réunion des 2 conseils d'école sont les suivants : le cycle2 est commun aux 2 écoles et le projet d'école est le même pour les 2 écoles.

La question est la suivante : « Souhaitez- vous que les 2 conseils d'école se réunissent en une seule instance ? »

Les membres votent à l'unanimité pour une réunion des 2 conseils d'école en un seul. 15 voix « pour », 0 voix « contre »

2) Présentation des membres

Les membres du conseil d'école : tour de table

3) Résultats du vote des représentants des parents d'élèves

Aureville : 65 suffrages exprimés sur 109 inscrits soit une participation de 64,22 %. Le taux de participation est plus élevé que l'année dernière (où il était de 57.28 % soit une hausse de 6.94%) et nous remercions vivement tous les parents qui ont participé au vote.

3 sièges sur 3 ont été pourvus.

3 élues : Mmes Tournier, Zanatta et Bègues

1 suppléante : Mme Hénoux

Mme Bègues a démissionné.

Clermont-le-Fort :

53 suffrages exprimés sur 89 inscrits soit une participation de 59.55 %. Le taux de participation est moins élevé que l'année dernière (où il était de 66.29 % soit une diminution de 16.74 %) et nous remercions vivement tous les parents qui ont participé au vote.

2 sièges sur 2 ont été pourvus.

2 élues : Mmes El Bannoudi et Lenormand

Pas de suppléants

4) Définition des compétences du conseil d'école

Conformément au décret n°90-788 du 6 septembre 1990.

Rôle de cette assemblée, place des interlocuteurs, droits de vote.

Le conseil d'école est composé des membres suivants :

- les directeurs des écoles, dont un qui préside.
- les maires ou leur représentant et un conseiller municipal désignés par le conseil municipal.
- les maîtres de l'école et les maîtres remplaçants exerçant dans l'école au moment des réunions du conseil
- un des maîtres du RASED intervenant dans l'école
- les représentants des parents d'élèves en nombre égal à celui des classes de l'école
- le délégué départemental de l'Education Nationale chargé de visiter l'école
- l'Inspecteur de l'Education Nationale de la circonscription.

Le conseil d'école se réunit une fois par trimestre et obligatoirement dans les quinze jours suivant la proclamation des résultats des élections, sur un ordre du jour adressé au moins huit jours avant la date des réunions aux membres du conseil. En outre, il peut également être réuni à la demande du directeur de l'école, du maire ou de la moitié de ses membres.

Points qui peuvent y être discutés.

Le conseil d'école, sur proposition du directeur d'école :

- Vote le règlement intérieur de l'école ;
- Donne tout avis et présente toutes suggestions sur le fonctionnement de l'école et sur toutes les questions intéressant la vie de l'école et notamment sur les actions pédagogiques et éducatives qui sont entreprises pour réaliser les objectifs nationaux du service public d'enseignement (utilisation des moyens alloués à l'école, conditions de bonne intégration d'enfants handicapés, activités périscolaires, restauration scolaire, hygiène scolaire, protection et sécurité de enfants dans le cadre scolaire et périscolaire notamment contre toutes les formes de violence et de discrimination, en particulier de harcèlement, le respect et la mise en application des valeurs et des principes de la République) ;
- Statue sur proposition des équipes pédagogiques pour ce qui concerne la partie pédagogique du projet d'école ;
- Adopte le projet d'école, en fonction de ces éléments ;
- Donne son accord pour l'organisation d'activités complémentaires éducatives, sportives et culturelles et sur le programme d'actions établi par le conseil école-collège prévu par l'article L. 401-4 ;
- Est consulté par les maires sur l'utilisation des locaux scolaires en dehors des heures d'ouverture de l'école ;
- Est informé sur l'organisation des aides spécialisées, des conditions dans lesquelles les maîtres organisent les rencontres avec les parents de leurs élèves, et notamment sur la réunion de rentrée ;
- Etablit son règlement intérieur, et notamment les modalités des délibérations ;
- Peut établir un projet d'organisation du temps scolaire.

5) Présentation et vote du règlement intérieur

Notre règlement intérieur est inspiré du règlement type départemental.

Les membres du conseil d'école en ont été destinataires avant le conseil d'école afin d'en prendre connaissance.

Participent au vote, les représentants de parents titulaires, les représentants des maires et les membres de l'équipe pédagogique.

Le règlement intérieur est adopté avec 15 voix « pour » sur 15.

Un exemplaire du règlement intérieur a été ou sera remis aux familles via le cahier de liaison.

6) Effectifs et équipe enseignante

Aureville : 62 élèves

1 classe de GS : 18 élèves. Enseignantes : Mme BAGGIO et Mme LYONS (mardi A-M et jeudi)

1 classe de CP : 22 élèves Mme PANASSAC et Mme VIGUIER (lundi)

1 classe de CE1-CE2 : 14 CE1 et 8 CE2. Enseignante : Mme TISON

Clermont-le-Fort : 46 élèves

1 classe de CE2/CM1 : 12 CE2 et 11 CM1 = 23 élèves Mme HOAREAU

1 classe de CM1/CM2 : 6 CM1 et 17 CM2 = 23 élèves Mme COUZI et Mme LYONS

Le RPI est actuellement constitué de 76 élèves domiciliés à Aureville, 28 élèves domiciliés à Clermont et 4 élèves domiciliés dans d'autres communes soit 108 élèves.

7) Sécurité

L'évaluation de la menace maintient le plan vigipirate au niveau « sécurité renforcée – risque attentat » à compter du 21 octobre 2018, jusqu'au 6 mai 2019.

Aureville

Exercice incendie : Il a eu lieu le lundi 23 septembre 2019 à 14h30. Pas d'alarme dans le bâtiment : ce sont les enseignantes qui informent les élèves vu la proximité des classes. Les enfants qui avaient été prévenus au préalable sont

sortis calmement et rapidement pour aller se ranger au lieu de rassemblement (1'05). Puis chaque enseignant a fait l'appel. Les élèves de CE1/CE2, prévenus eux aussi, sont sortis rapidement et dans le calme en entendant l'alarme.
Exercice PPMS intrusion : Il a eu lieu le vendredi 11 octobre 2019 à 11h30. La difficulté avec des élèves de maternelle, est de ne pas parler d'intrusion ni d'attentat mais de le présenter sous forme de jeu : les enfants ont dû se cacher dans le noir. La durée du confinement a été de 10 minutes.

La directrice a observé durant ce temps. Les consignes d'obscurité, de confinement et de silence ont été appliquées. La classe qui se trouve dans l'ancien bâtiment n'a pas entendu le signal sonore déclenché dans le nouveau bâtiment. Le problème se pose pour l'avertir sans qu'une enseignante ait à sortir dans la cour.

Clermont-le-Fort

Exercice incendie : Il a eu lieu le 30 septembre 2019 à 14h25. L'alarme a fonctionné. Les élèves avaient été prévenus. La classe de CM1/CM2 était en EPS dans la cours de récréation. La classe de CE2/CM1 était en classe. Chaque classe a regagné son lieu de regroupement dans le calme Puis chaque enseignante a fait l'appel. Temps écoulé entre l'alarme et la fin de l'appel : 1min32.

Exercice PPMS intrusion: Il a consisté en un confinement de 10 min le 10 octobre 2019 à partir de 12h45 à la cantine. Les élèves avaient été prévenus. Les élèves ont été globalement bruyants : rires, bavardages, bruit de chaises. Des entraînements pour s'allonger en silence et rester sans bouger et sans parler sont prévus après les vacances de Toussaint.

8) La coopérative scolaire

La directrice rappelle que la coopérative scolaire OCCE accompagne les projets coopératifs initiés par les élèves et leurs enseignants : ainsi les enfants et les jeunes développent leur connaissance du monde, leur esprit critique et deviennent des acteurs positifs pour une société plus solidaire et démocratique.

Pour réaliser ces projets, il est souvent nécessaire d'alimenter les fonds de la coopérative OCCE ; plusieurs sources y participent : subventions des collectivités, de l'association Aurecler, ventes de photographies scolaires, ...

Il est également proposé aux familles de participer au financement de la coopérative (le plus souvent, en début d'année scolaire) : il ne peut s'agir que d'un soutien volontaire, qui manifeste leur volonté de soutenir les actions de la coopérative de l'école ou de la classe.

Aureville

Solde au 31/08/19 : 2565.03 €

L'équipe enseignante remercie les 2 municipalités ainsi qu'Aurecler pour leurs subventions. Les enseignantes remercient aussi les familles pour leur participation (29 familles sur 55).

Clermont-le-Fort

Solde au 31/08/19 : 1028.82 €

L'équipe enseignante remercie les 2 municipalités et l'association Aurecler ainsi que les familles des 2 classes pour leur participation (41 familles sur 44)

9) Projets de classes (sortie, piscine Aureville....)

Aureville

→ Piscine : Pour des raisons de sécurité liées au nombre important d'élèves cette année, seuls les élèves de GS et tous les CP vont à la piscine depuis le 10 septembre. Des évaluations ont permis de définir des groupes de nageurs/non-nageurs. L'activité aura lieu jusqu'au 26 novembre. Les groupes ne sont pas fixes et peuvent varier d'une semaine à l'autre pour le bien-être et la progression des élèves.

Nous remercions tous les parents qui ont passé l'agrément et prennent en charge un groupe chaque semaine sous la responsabilité des enseignantes qui préparent le contenu des séances. Nous remercions aussi les parents non-agrèés qui accompagnent pour aider dans les vestiaires.

→ Course longue : La rencontre est organisée par la conseillère pédagogique EPS de la circonscription de Castanet. Elle rassemble de nombreuses écoles. Il s'agit pour les enfants de cycle 1 et 2 d'anticiper leur performance en fonction des résultats obtenus durant la préparation à l'école. Ils jugent, en fonction de leurs capacités, quelle distance ils sont capables de faire dans un temps imparti et essaient de respecter ce contrat lors de la rencontre.

GS : Contrat minimum = 400 m / contrat max = 1 200 m en 5 à 9 minutes

CP : Contrat min = 800 m / contrat max = 2000 m en 8 à 12'

CE1/CE2 : Contrat min = 1200 m / contrat max = 1800 m en 8 à 14'

Les rencontres ont eu lieu le 10 octobre à Ramonville pour les GS/CP et le 11 octobre à Ramonville pour les CE1/CE2. Nous remercions les accompagnateurs qui se sont rendus disponibles.

→ CLASSISCO : Toutes les classes du RPI se sont inscrites au programme « Classisco ».

L'association a été créée par des enseignants pour répondre à des besoins pédagogiques et culturels. Elle se propose d'aider les enseignants à mettre en place des projets par l'utilisation de la musique classique et de l'art lyrique.

Leurs objectifs sont de :

- Permettre le rayonnement en général de la musique classique et de l'art lyrique en milieu scolaire.
- Faire connaître les œuvres, les compositeurs, les interprètes ainsi que les vecteurs et supports (disques, vidéos, représentations).

- Permettre des sensibilisations et des formations dans ces domaines.
- Elaborer du matériel pédagogique adapté en vue de l'édition.
- Prendre toute initiative pour rapprocher les salles de concerts, le théâtre, les conservatoires avec les établissements scolaires, les enseignants et les élèves.

Ce programme donne droit à un spectacle, une mallette pédagogique en prêt dans les écoles pour toute la durée de l'année et un CD pour chaque élève.

Les GS/CP iront voir « Pierre et le loup » de Prokofiev le 9 décembre 2019 à la Halle aux grains

Les CE1/CE2 iront voir « Variations autour de Harry Potter » le 27 janvier 2020 à la Halle aux grains

Les CE2/CM1 et les CM1/CM2 iront voir « Variations autour de Harry Potter » le 27 janvier 2020 à la Halle aux grains

→ Fondation écoreuil : Les élèves des 3 classes iront visiter l'exposition « BAZAR ZOULOU », le 19 décembre matin.

Le projet pédagogique 2019-2020 intitulé « OBJETRAMA » prend appui sur cette exposition. Françoise Huguier y présente sa collection d'objets populaires collectés dans le monde entier.

Le projet tournera autour des objets (collections, voyages, ombres ...)

→ Séjour éducatif : Il aura lieu au « Moulin des Sittelles », à Burlats dans le Tarn du mercredi 18 au vendredi 20 mars. Il aura pour thème : le chant et la musique. Le projet est en cours d'écriture.

Les 3 classes partiront.

Une réunion d'information aura lieu prochainement après l'étude financière et le choix définitif des activités.

POUR CES 3 PROCHAINES SORTIES, DES PARENTS ACCOMPAGNATEURS SERONT NÉCESSAIRES.

Clermont-le-Fort

Rencontre course longue La rencontre a eu lieu le 11 octobre 2019 à la ferme des 50 à Ramonville. Elle est organisée par l'équipe de circonscription. Elle rassemble de nombreuses écoles. Elle a donné lieu en classe à un cycle d'apprentissages sur la course longue : courir en groupes sur une longue distance soit 800m 1600m ou 2400m ou 3 200m. Cette rencontre est très appréciée des enfants et très motivante pour les apprentissages de l'endurance et pour réaliser des progrès dans ce domaine. L'équipe enseignante remercie les parents qui ont accompagné les classes.

Projet SICOVAL : le 12 décembre 2019. Le matin : 1 atelier par classe d'1h30: CM1/CM2 : pollutions liées aux activités quotidiennes. CE2/CM1 : consommation et pollution de l'eau domestique. L'après-midi : visite de la station d'épuration d'Ayguesvives.

Séjour éducatif : Il est à étude. Il aurait lieu au « Moulin des Sittelles » du 11 au 13 mars. Le thème serait la création musicale.

10) Liaison école-collège

Conseil de cycle 3 : La réunion a eu lieu le 26/09/19 avec le collège du Vernet. Des échanges ont eu lieu concernant les programmations en mathématiques en particulier sur la construction du nombre, les nombres décimaux et les fractions.

Conseil école-collège : La réunion a eu lieu le 15 octobre 2019 avec le collège du Vernet.

Bilan des évaluations nationales des élèves de 6ème. 70% des élèves ont très satisfaisant ou satisfaisant en français contre 55.3% en maths malgré des révisions en début d'année (difficultés nombres et calculs).

Thème de travail pour la prochaine journée de formation le 7 novembre (si remplaçants pour les professeurs des écoles) : respecter autrui (gestion des fake news), le travail personnel à la maison.

11) Travaux dans les classes

Aureville : Les enseignantes remercient la mairie pour les travaux effectués pendant les vacances.

- Réparer la porte d'entrée de la classe 3
- Réparer le volet côté route de la classe de GS
- Changer les néons défectueux dans les classes

Clermont-le-Fort : Les enseignantes remercient la mairie pour les travaux effectués (Pose des rideaux et changement de l'évier de la bibliothèque, changement de l'interphone, travaux de jardinage, câble internet, élagage des branches mortes).

Problème de charge de la batterie du téléphone portable de la garderie.

Mairie

Projet de RPI Aureville/Clermont le Fort/Goyrans : La municipalité de Goyrans a fait une demande officielle de rattachement au RPI Aureville/Clermont le Fort. Une réunion a lieu ce soir entre les 3 municipalités après le conseil d'école.

Arguments des mairies :

- La Maternelle fonctionne déjà depuis quelques années, via le SIEMCA, entre les 3 villages.

- L'école élémentaire pourrait, comme suite logique, en bénéficier aussi pour assurer une continuité entre la maternelle et l'élémentaire.

Chaque commune conservera son école.

- A 3 écoles, on est plus fort pour gérer les aléas liés à la baisse d'effectifs dans chaque commune.

- Ce rattachement permettrait de travailler sur les mêmes thématiques.

- Les élus pourraient travailler ensemble ainsi que les enseignants. Les frais engendrés ne sont pas un problème.

- Goyrans est très demandeur mais il faudra qu'ils acceptent de s'aligner sur le fonctionnement actuel du RPI et pour cela, il faudra se mettre d'accord sur les règles.

Remarques : tenir informé les membres des décisions prises entre maires et IEN.

- Les maires évoquent la possibilité de tenir un conseil d'école extraordinaire pour

- L'avis des IEN des 2 circonscriptions de l'éducation nationale sera demandé, puisqu'ils connaissent le projet.

- Un gros changement : les trajets de la navette. Mais le conseil départemental est déjà averti et le changement ne poserait pas de problème.

- Les administrés ne seront pas consultés car ils ne sont pas forcément concernés. Mais les délégués peuvent faire un sondage auprès d'eux, s'ils le souhaitent.

Argument des enseignantes : Celles-ci ont étudié l'aspect pédagogique d'un tel rattachement.

- Le rattachement de l'école élémentaire de Goyrans au RPI actuel, ne permettra malheureusement pas de pallier aux aléas des effectifs mais engendrera la fermeture d'une classe. En effet, les effectifs des 3 écoles ne permettraient pas, pour l'instant, de conserver les 7 classes (3 à Aureville, 2 à Clermont le Fort et 2 à Goyrans).

Si le RPI Aureville-Clermont le Fort reste en l'état pour la rentrée 2020-2021, nous conservons la 5^{ème} classe (107 à 109 élèves) obtenue à la rentrée 2019.

Si nous rattachons l'école de Goyrans au RPI, les effectifs passent à 152 élèves, ne permettant pas de garder la 7^{ème} classe.

D'où une baisse notable des conditions d'apprentissages, qui étaient cette année, favorables grâce à la création d'un poste à Aureville à la rentrée 2019 (classes moins chargées et facilité pour les enseignantes de différencier davantage leur enseignement).

Les enseignantes ne sont pas contre ce projet sur le fond mais pensent qu'il est prématuré au vu des effectifs pour l'année scolaire à venir et qu'il met en danger la pérennisation de la 7^{ème} classe. Il faudrait attendre de voir l'impact des lotissements en cours, d'attendre que les effectifs soient à nouveau à la hausse pour créer ce RPI dans de bonnes conditions.

Ce projet nécessite de la réflexion car il a un impact certain sur le long terme pour les 3 communes.

Avis des délégués : Les parents craignent que cela engendre encore plus de problème de transports pour les parents, la division des fratries et la surcharge des classes au vu des effectifs annoncés et de la perte d'une classe

Projet Educatif De Territoire : « Développer le vivre ensemble ». (voir annexes)

Aureville

La ligne directrice envisagée pour le nouveau PEDT : "**Accueillir et intégrer les nouveaux aurevillois : intégrer les enfants pour mieux accueillir les familles**" est validée par le COPIL et le Conseil Municipal.

Une synthèse sera jointe en annexe du conseil d'école.

Clermont-le-Fort

Certaines activités ont été reconduites : atelier couture (lundi)

Un nouvel atelier a été mis en place : théâtre (mercredi de 11h à 12h) Pour Aurevillois et Clermontois.

Parents délégués

Questions non abordées lors du dernier Conseil d'école :

Q1 - Est-ce qu'un plan de formation a été programmé pour le personnel municipal de Clermont comme évoqué en réunion avec les parents? LECGS → accompagnement la formation des personnels de la commune s'étale de janvier à décembre 2019 (régulièrement mais de manière plus intensive en début de formation.

Q2 - Plusieurs parents relatent des situations sources d'incompréhension pour eux et pour leurs enfants qui le vivent comme des injustices (garderie/cantine de Clermont) :

- Séparation des enfants de leurs amis lors du repas de midi les amenant à manger seuls, isolés comme s'ils étaient punis
- Refus de distribution de « rab » à la cantine alors qu'il reste des aliments suffisamment pour les demandeurs... restes qui seront mangés les jours suivants par le personnel devant les enfants
- Punition d'un enfant qui casse un verre par mégarde à la cantine alors que d'autres ne le sont pas après avoir fait tomber une pile d'assiettes (le courrier des parents qui questionnent le personnel n'a donné lieu à aucune réponse)
- Pas d'intervention lorsqu'un enfant donne une bonne gifle à un autre devant le personnel

Le maire Clermont le Fort annonce qu'une réunion aura lieu le lundi 16 décembre avec les parents des élèves scolarisés à Clermont le Fort (Aurevillois et Clermontois), le personnel communal de Clermont le Fort pour répondre à ces 2 questions et aborder d'autres questions concernant la période de septembre à décembre 2019.

Nouvelles questions :

Q3 - Où en sont les projets de voyage pour les 2 écoles ? Dates fixées ? → Réponse apportée ci-dessus (voir point 9)

Q7 - Pour le bien-être des enfants, serait-il possible de demander aux parents d'éteindre leurs véhicules lorsqu'ils viennent récupérer leurs enfants à l'école, notamment à Aureville, devant la garderie ? **Un mail a déjà été envoyé aux administrés par la mairie.**

Q8 - Il semblerait que les filles soient plus souvent en charge des tâches de la cantine i.e. débarrassage / éponge à Clermont. Ne pourrait-on pas imposer un roulement fille/garçon : exemple par semaine pour éliminer toute discussion ? Il apparaît que la répartition des rôles entre garçons et filles **permet aux enfants d'avoir le choix (Les enfants s'assoient sur une chaise qu'ils choisissent en arrivant à la cantine et sur laquelle est déjà collée une pastille indiquant la tâche à effectuer.) en anticipant la place qu'ils vont occuper pour ne pas participer aux tâches collectives. Le maire de Clermont pense que ce comportement doit aussi être observable durant les récréations et va demander aux employées de trouver un système différent permettant à chacun et chacune de participer équitablement.**

A Aureville, les dames de service vont expérimenter le fait manger à table avec les enfants pour essayer de faire baisser le volume sonore.

Q9 - Nous sommes conscients que l'organisation des garderies n'est pas simple mais serait-il possible d'instaurer une tolérance de 5 à 10 minutes avant l'heure prévue le matin pour les enfants qui ne sont pas de la commune ? Cela apporterait plus de lien entre parents, écoles et communes et éviterait que des enfants et des parents attendent dehors sous la pluie ou dans le froid en hiver.

Pour des raisons d'assurance, les familles concernées sont invitées à utiliser la navette, à essayer de déposer leurs enfants aux heures d'ouverture de l'école et en cas d'impossibilité à se rapprocher des mairies pour essayer de trouver une solution. De façon très très occasionnelle, les familles (une ou deux) qui ont fait cette demande pourront laisser leur enfant à la garderie de Clermont-Le-Fort.

Q4 - On entend parler d'un RPI Aureville/Clermont/Goyrans. **Voir réponses apportées dans le paragraphe « MAIRIE »**

- Qu'en est-il ?
- Y aura-t-il une consultation des familles ?
- Quelle en serait la planification ? Rentrée 2020 ?
- Sur quels critères serait effectuée la répartition (niveaux, cycles vs communes)

Alors que nous avons actuellement des effectifs de classe allégés sur le RPI actuel, les familles s'inquiètent car cela risque d'alourdir les effectifs de classe...sans compter les désagréments des navettes...

Q5 - Avez-vous une projection des effectifs pour la rentrée prochaine ? Y-a-t-il un risque de fermeture de classe (sans et avec Goyrans dans le RPI) ?

Q6 - Est-ce que la séparation des classes entre communes (notamment CE2) serait maintenue l'année prochaine ? Cela pourrait causer des problèmes de séparation d'enfants... **La répartition des élèves dans les classes se fait de manière à permettre des conditions d'enseignement favorables aux apprentissages.**

La séance est levée à 20h20.....

La présidente, directrice de l'école d'Aureville

Mme BAGGIO Sylvie



La secrétaire de séance

Mme HOAREAU Isabelle

